

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.757  
27 février 1997

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais de Nations, à Genève,  
le jeudi 27 février 1997, à 10 heures

Président : M. Grecu (Roumanie)

GE.97-60293 (F)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 757<sup>ème</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

D'emblée, je tiens à accueillir chaleureusement parmi nous le nouveau représentant de Cuba, l'ambassadeur Carlos Amat Fores, qui participe pour la première fois à nos travaux. Je veux l'assurer de notre coopération et de notre appui.

Tout à l'heure, j'inviterai la Conférence à examiner, directement en séance plénière officielle, les demandes de participation à ses travaux qui ont été présentées par le Luxembourg et le Kirghizistan conformément au règlement intérieur de l'instance.

Est inscrite sur la liste des orateurs pour aujourd'hui la représentante de la Slovaquie, l'ambassadeur Mária Krasnohorská, à laquelle je donne maintenant la parole.

Mme KRASNOHORSKÁ (Slovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. C'est pour moi un vif plaisir que de voir à ce poste le représentant d'un pays d'Europe centrale. Je puis vous assurer de l'appui sans réserve de la délégation slovaque dans l'accomplissement de vos tâches.

Je tiens aussi à rendre un hommage particulier à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Joun Yung Sun, qui n'a ménagé aucun effort en vue d'établir, pour la session de 1997 de la Conférence, un ordre du jour qui traduise des compromis généralement acceptables. Comme il l'a dit lui-même, il a remué ciel et terre dans ce but. Grâce à ses talents de diplomate et à un travail acharné, il a fini par trouver la bonne solution.

Je saisis cette occasion pour remercier vivement le Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, son adjoint, M. Bensmail, ainsi que les membres du secrétariat, de même que les interprètes, qui nous ont fourni un appui et des services précieux. Enfin, je tiens à accueillir nos nouveaux collègues; je leur adresse tous mes voeux de succès dans leur travail et leur souhaite un séjour agréable à Genève.

Je pense que la position de la Slovaquie sur la question de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence est parfaitement claire. La délégation slovaque l'a exposée maintes fois, tout comme l'a fait le coordonnateur du Groupe d'Europe orientale lors des consultations tenues par le Président. En conséquence, je n'ai nullement éprouvé le besoin de m'exprimer jusqu'ici sur ces questions et, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour répondre à l'appel lancé par le président sortant à toutes les délégations afin qu'elles fassent connaître leur point de vue à ce sujet.

Comme c'est généralement le cas après qu'ils ont enregistré un succès important, les organes internationaux doivent s'engager dans des voies nouvelles et se trouvent ainsi confrontés à une véritable gageure : tous leurs

(Mme Krasnohorská, Slovaquie )

membres sont appelés à analyser le passé et à envisager l'avenir avec une certaine hauteur de vues et en faisant preuve de discernement politique. La délégation slovaque a suivi de très près les débats sur les questions de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence. Malheureusement, les progrès à cet égard ont été assez lents et laborieux, outre que quelques délégations ont manqué de souplesse. Parfois, les manifestations de défiance et les heurts entre délégations nous ont paru inquiétants. Or, la seule façon d'aller de l'avant est de faire confiance aux autres, d'être pragmatique et de se concentrer sur les questions au sujet desquelles il y a entente entre les délégations et non pas sur les points qui les séparent.

La Slovaquie a maintes fois préconisé une refonte de l'ordre du jour. Malheureusement, il n'a pas été possible de faire intervenir à ce stade un consensus au sein de la Conférence sur cette refonte. C'est la raison pour laquelle nous avons suivi la suggestion du Président et accepté sans réserve, en tant que "plus petit dénominateur commun", une simple modification de l'ordre du jour adopté l'an dernier. En définitive, l'ordre du jour de la présente session déçoit notre attente, mais nous sommes pleinement conscients de tous les efforts que le Président a déployés pour en arriver là. En même temps, nous étions convaincus que l'adoption de l'ordre du jour de la session de 1997 était un préalable indispensable à la poursuite des travaux de la Conférence. Grâce à l'ambassadeur Sun, nous avons avancé, mais il reste encore un long chemin à faire. La question du programme de travail de la Conférence ne suscite pas moins de controverses que celle de l'ordre du jour : bien au contraire, c'est surtout lors du débat sur le programme de travail que l'on pourra mesurer réellement la souplesse, l'esprit de compromis et le discernement politique des délégations participantes. Même dans le feu de la discussion, nous devrions nous souvenir que la communauté internationale suit de très près les travaux de la Conférence. Or, l'attente de cette communauté est loin d'être modeste. La Conférence, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement, est tenue de répondre à cette attente et de sortir d'une impasse qui empêche tout progrès tangible.

La Slovaquie nourrit, quant à elle, un espoir tout particulier : le pays a dû se démener pour se faire attribuer le siège libéré par l'ancienne Tchécoslovaquie et serait déçu de voir l'année 1997 commencer par des consultations interminables et un ajournement des travaux sur des problèmes réels qui dépassent les limites étroites de cette salle et intéressent des millions de personnes. Il est temps de se mettre au travail.

J'ai maintes fois pris la parole pour exprimer les inquiétudes de la délégation slovaque au sujet des liens que certains voulaient établir entre les questions de fond dont la Conférence était saisie. Nous continuons de croire qu'il n'est pas productif d'établir de tels liens et que, tout au contraire, on risque réellement ainsi de compromettre tout progrès, même dans les domaines où il est possible d'avancer.

(Mme Krasnohorská, Slovaquie )

Qu'il me soit permis de faire à la Conférence un certain nombre d'observations au sujet de son programme de travail. Je tiens à rappeler que cet organe est la seule instance mondiale de négociation sur la limitation des armements et le désarmement. De ce fait, il lui appartient d'aborder les questions les plus urgentes, qui sont aujourd'hui, à notre sens, la question des armes nucléaires et celle des armes classiques. Les consultations intenses qu'a conduites le président sortant, l'ambassadeur Sun, ont fait apparaître qu'à l'intérieur de ces deux domaines il existait au moins trois points qui suscitaient un intérêt assez large, à savoir, l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, le désarmement nucléaire et le problème complexe des mines terrestres antipersonnel. La délégation slovaque pense que la Conférence devrait centrer ses efforts sur ces points.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ayant été achevé et adopté, la Conférence devrait continuer à jouer le rôle très important qui est le sien. Quant au point de savoir quelle tâche elle devrait entreprendre maintenant dans le domaine des armes nucléaires, il lui faudrait commencer par mettre en oeuvre la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. De l'avis de la Slovaquie, la Conférence devrait centrer ses efforts sur des négociations relatives à un traité d'arrêt de la production des matières fissiles militaires, car c'est là, en bonne logique, l'étape suivante à franchir dans la voie du désarmement nucléaire. Nous pensons qu'il faudrait constituer, sans plus attendre, un comité spécial chargé de cette question. Cet organe pourrait commencer ses travaux en s'appuyant sur le mandat conçu par l'ambassadeur Shannon à l'époque où celui-ci était coordonnateur spécial. Ce mandat-là est suffisamment large pour répondre à toutes les attentes légitimes.

A notre sens, la Conférence devrait en même temps commencer à étudier les possibilités qui s'offriraient ensuite à elle en matière de désarmement nucléaire et à identifier les points particuliers sur lesquels elle pourrait entreprendre des travaux. Il est indispensable qu'elle se livre à un examen approfondi de la question et en fasse le tour, afin de préparer avec soin le terrain à de nouvelles négociations.

Quant aux armes classiques, on a répété à l'envi au cours de ces dernières années qu'elles causaient d'énormes pertes en vies humaines depuis la seconde guerre mondiale. Les conflits locaux ou régionaux dans lesquels elles ont été employées ont gravement perturbé les Etats, leur économie et leur structure sociale, outre qu'ils ont souvent entraîné des crises humanitaires sans précédent. Les mines terrestres antipersonnel, véritable fléau moderne, sont l'une des causes du désastre. Cela tient au fait qu'un nombre incroyablement élevé de ces mines sont posées sans discrimination aucune. Malheureusement, ces engins sont peu coûteux et faciles à fabriquer comme à utiliser, sans compter que leur durée de vie est très longue. Le déminage, à l'inverse, est une opération très complexe et risquée. La Slovaquie a constaté avec satisfaction que la communauté internationale avait pris conscience de la crise humanitaire croissante provoquée par les mines et avait commencé à réagir. En 1994, le Gouvernement slovaque, pour sa part, a confirmé que le pays ne fabriquait pas de mines et, la même année,

(Mme Krasnohorská, Slovaquie )

a adopté un moratoire d'une durée illimitée sur tous les transferts de ces engins. La Slovaquie a participé dès le départ aux efforts déployés à l'échelon multilatéral, en se portant coauteur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question et en appuyant un renforcement du Protocole II se rapportant à la Convention sur certaines armes classiques. Depuis l'an dernier, elle prend aussi part aux travaux lancés à Ottawa. Nul ne sera donc surpris de m'entendre confirmer l'intérêt que porte la Slovaquie à la question des mines terrestres. Notre pays est d'avis que les travaux entrepris en vue de renforcer la Convention sur certaines armes classiques n'ont pas donné tous les résultats escomptés par la Communauté internationale. Le problème des mines terrestres est devenu si grave qu'il y a lieu d'exploiter toute formule et toute instance indiquées, y compris la Conférence du désarmement, pour s'y attaquer. Il le faut d'autant plus que nous voulons faire intervenir une interdiction mondiale et efficace de ces mines, assortie d'un mécanisme de vérification simple, mais efficace, lui aussi. La Conférence du désarmement a l'expérience et les connaissances spécialisées requises pour réaliser cet objectif.

Cela dit, je tiens à souligner que l'ouverture de négociations sur cette question à la Conférence ne devrait pas, à notre sens, mettre un terme aux travaux commencés à Ottawa : nous sommes d'avis que ces deux processus devraient se poursuivre parallèlement, en se complétant et en se renforçant mutuellement.

Peut-être devrais-je rappeler à ce stade ce qu'a dit le Ministre australien des affaires étrangères, M. Alexander Downer : la Conférence devrait faire mentir ceux qui la croient incapable d'élaborer rapidement un traité dès lors que la crise humanitaire l'exige de toute urgence.

Avant de conclure, je voudrais aborder encore une question importante - celle de l'élargissement de la composition de la Conférence. La Slovaquie, qui, naguère encore, avait le statut d'observateur à la Conférence, comprend parfaitement la cause des pays qui demandent leur admission à la qualité de membre de l'instance. Elle a maintes fois affirmé que la Conférence devrait admettre à cette qualité tout pays qui le demanderait. Dans ces circonstances, la Slovaquie appuie pleinement l'idée de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question en étant doté d'un mandat large qui lui donne le moyen d'étudier les solutions et les modalités d'un règlement qui s'offrirait à la Conférence.

Enfin, je tiens à souligner, encore une fois, qu'il est grand temps que la Conférence et les Etats qui en sont membres prennent des décisions audacieuses. Je souhaite que vos efforts aboutissent pleinement, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Slovaquie de son intervention et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je reconnais le représentant de la Finlande, l'ambassadeur Patokallio.

M. PATOKALLIO (Finlande) ( traduit de l'anglais ) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur la coopération entière et active de mon pays dans l'accomplissement de vos tâches importantes.

Je n'aborderai aujourd'hui qu'une seule question, à savoir, celle des mines terrestres antipersonnel. Cela fait maintenant plusieurs semaines que la Conférence du désarmement débat cette question. Il est temps de passer des délibérations à l'action. La communauté internationale réclame des progrès concrets et la Conférence devrait répondre à cet appel. Elle devrait, comme l'y a invité le Ministre australien des affaires étrangères, faire mentir ceux qui la croient incapable d'élaborer rapidement un traité dès lors que la crise humanitaire l'exige de toute urgence.

Le Ministre finlandais des affaires étrangères a déclaré l'automne dernier devant l'Assemblée générale des Nations Unies que la Conférence du désarmement, en sa qualité d'organe unique de négociation sur le désarmement dont disposait la communauté internationale, était l'instance toute indiquée pour mener des négociations sur les mines terrestres antipersonnel. De toute évidence, les délégations des pays représentés à la Conférence sont toujours plus nombreuses à partager ce point de vue.

De l'avis de la Finlande, il s'agit, encore et toujours, de constituer rapidement un comité spécial sur les mines terrestres antipersonnel. Cet organe devrait avoir pour tâche de négocier une interdiction de ces armes qui soit complète, juridiquement contraignante et vérifiable.

A la séance d'ouverture de la présente session de la Conférence, en janvier dernier, la Finlande a proposé que soit nommé un coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel. Je veux réitérer aujourd'hui cette proposition. Les semaines qui se sont écoulées dans l'intervalle nous ont confirmés dans l'opinion que la désignation d'un coordonnateur spécial constituait le moyen le plus réaliste et le plus efficace de parvenir à un accord sur la constitution d'un comité spécial et de commencer les négociations.

Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir faire votre possible pour qu'intervienne à présent un accord sur la nomination d'un coordonnateur spécial qui aurait pour tâche d'étudier les différents angles sous lesquels il serait possible d'aborder la question des mines terrestres antipersonnel à la Conférence. Nous avons l'espoir que cet accord se fasse, sinon aujourd'hui, du moins avant la prochaine séance plénière de la Conférence. Ce coordonnateur devrait examiner les questions liées à la constitution d'un comité spécial, notamment celle du mandat d'un tel organe. Enfin, je tiens à souligner qu'il importe d'agir de toute urgence. Je pense qu'il faudra demander à ce coordonnateur de faire rapport à la Conférence avant les fêtes de Pâques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Ce ne semble pas être le cas.

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance, je souhaiterais maintenant soumettre à la Conférence, pour décision, les demandes de participation à ses travaux en 1997 qui ont été reçues du Luxembourg et du Kirghizistan. Celles-ci sont reproduites dans le document CD/WP.485, qui a été distribué. Puis-je considérer que la Conférence fait droit à ces demandes ?

Il en est ainsi décidé .

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme vous le savez tous, j'ai achevé mardi soir la série de consultations bilatérales que j'ai voulu tenir avec les membres de la Conférence en vue de passer à l'étape suivante de nos travaux, après l'adoption de l'ordre du jour de la session, c'est-à-dire de dégager un consensus sur les structures à mettre en place pour aborder les questions dont la Conférence était saisie.

J'ai entrepris d'évaluer avec soin les résultats de ces consultations et je porterai mes constatations à l'attention des membres de la Conférence comme il se devra. J'ai été très sensible à la franchise avec laquelle les délégations ont exprimé leurs points de vue. Je suis donc vivement reconnaissant de l'esprit de coopération et de la compréhension dont toutes les délégations ont fait preuve.

Les consultations se sont révélées être utiles en ceci qu'elles m'ont donné l'occasion de mieux cerner les positions des délégations sur trois questions importantes - à savoir, le désarmement nucléaire, la conclusion d'un traité d'interdiction des matières fissiles de qualité militaire et les mines terrestres antipersonnel - et, dans certains cas, sur d'autres questions qui préoccupaient beaucoup les unes ou les autres. Certes, des idées et des suggestions intéressantes ont été avancées lors de ces consultations, mais le principal enseignement qui s'en dégage est qu'il faudra travailler encore avant d'enregistrer des progrès tangibles. Je suis disposé à poursuivre ce que j'ai entrepris à cette fin en me conformant au règlement intérieur de la Conférence.

Ainsi s'achèvent mes observations préliminaires sur les consultations bilatérales que j'ai tenues.

La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le jeudi 6 mars 1997, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45 .

-----